

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-146 du 3 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 27 octobre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. MEGRET, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DHAMEC, J. MAURER, J. PALISSE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DHOUAILLY, M. POUILLAUDE, J. BONNAY, J.L. DESCAMPS, R. VANCAENEGHEM, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, A.M. LECAT.

Objet : Travaux de confortement et de renforcement des voiries classées d'intérêt communautaire – 3ème tranche de travaux – Marché Ent. SNPC – LHOTTELIER TP.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire la nécessité de procéder à des travaux de confortement du réseau de voiries communautaires pour maintenir le bon état du réseau viaire de l'intercommunalité.

Monsieur le Président rappelle l'engagement de travaux de confortement et de rénovation dans une programmation pluriannuelle et présente la seconde tranche de cette programmation établie au titre de l'exercice 2020.

Monsieur le Président précise les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de cette compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » :

- sur la commune d'Achiet-le-Grand, la rue des Voyageurs, la rue de la Gare, la rue de Paris,
- sur la commune d'Avesnes les Bapaume, la route d'Albert,
- sur la commune de Bapaume, la rue Flandres Dunkerque, la rue du Donjon, la rue d'Ozias, la rue Marcelin Gaudefroy, la rue de la Gare, la rue du Général Frère, le boulevard des Écoles, la rue Florian Delcroix, la rue Gambetta, la rue de Douai, le chemin de Saint- Quentin, la rue d'Albert,
- sur la commune de Bertincourt, le Petit Chemin de Bapaume,
- sur la commune de Bucquoy, la rue du Puits Mourant,
- sur les communes de Moyenneville et d'Hamelincourt, la voie communale n°4,
- sur la commune de Gomiécourt, la voie communale n°9,
- sur la commune de Courcelles-le-Comte, la voie communale n°2,
- sur la commune de Morchies, la voie communale dite rue de Beaumetz,
- sur la commune de Beaumetz-les-Cambrai, les voies communales dites rue du Buisson Niquet et rue de Beaumetz,
- sur la commune d'Hermies, la voie communale dite rue de Beaumetz.

Pour la programmation de cette troisième tranche de travaux, Monsieur le Président détaille les voiries pour lesquelles des travaux seront engagés. Il s'agit des voiries suivantes :

- - Rue de la Gare à Achiet-le-Grand,
- - Voirie Communale n° 4 entre Moyenneville et Hamelincourt,
- - Voirie Communale n° 9 à Gomiécourt,
- - Voirie Communale n° 2 à Courcelles-le-Comte,
- - Voirie Communale entre Morchies et Beaumetz les Cambrai,
- - Voirie Communale entre Beaumetz-les-Cambrai et Hermies.

Monsieur le Président rappelle qu'une mission d'ingénierie a été confiée au cabinet Verdi Ingénierie et le programme de travaux a fait l'objet d'une consultation au titre d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse établi par la commission de consultation qui s'est réunie le 22 septembre 2020 pour enregistrer les offres reçues, les analyser et émettre un avis sur le classement des entreprises, en vue de procéder à l'attribution du marché de travaux.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise SNPC – LHOTELLIER Travaux Publics pour un montant de travaux de 173 824,70 € HT - 208 589,64 € TTC (offre de base et option n° 1 comprise) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de 62 voix et 1 abstention (Monsieur G. BOURY) :

- d'approuver les conclusions du rapport d'analyse des offres établi dans le cadre de la dévolution de la troisième tranche de travaux de confortement et de renforcement des voiries d'intérêt communautaire ;
- d'approuver l'attribution de ce marché à l'entreprise SNPC – Etablissement LHOTELLIER Travaux Publics pour un montant de travaux de 173 824,70 € HT - 208 589,64 € TTC (offre de base et option n° 1 comprise);
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux ;
- de prévoir les crédits nécessaires de cette opération dans le budget principal de l'intercommunalité (opération 22. — voiries communautaires),
- de solliciter des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL




Le Président

Jean-Jacques COTTEL


